

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Metz (57)

Réponses de Béatrice Agamennone, au nom de la liste « Energies pour Metz - Béatrice Agamennone »

— le 13/02/2020 à 00:32 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 3 500 000 euros

Objectif 2030 : l'objectif de part modale vélo inscrit dans la loi (loi LOM) est de 9 % en 2024 hors le PDU prévoit seulement 3 % en 2030. Pour être conforme à la loi, cet objectif doit être révisé.

Afin de développer un "système vélo" complet et cohérent (voir le manifeste vélo), validez vous les 3 points suivants ?

- Investissement financier : => Afin de faire changer les comportements et au vu des enjeux environnementaux, il est nécessaire d'investir au minimum 15 € par habitant par an. C'est à dire un budget équivalent à celui alloué dans les villes qui ont développé le vélo (Strasbourg, Bordeaux, Grenoble etc..).*
- Moyens humains : => Mettre en place un "système vélo" cohérent demande des moyens humains suffisamment conséquent, c'est pourquoi l'équipe "mobilité active" de Metz Métropole doit être portée au minimum à 3 personnes.*
- Suivi et communication : => Mettre en place un comité de suivie trimestriel et organiser une présentation public annuelle sur l'état d'avancement du Schéma Directeur Vélo : présentation des travaux effectués et à venir, évolution des services vélos, mises en œuvre des incitations en faveur du vélo, le budget....*

Je m'engage à faire réviser le PDU 2020/2030, au sein de Metz métropole, pour adopter des objectifs plus ambitieux en matière de développement et de sécurisation de nouvelles pistes cyclables, d'installation de stationnement sécurisé et en arceaux et de réaménagement des voiries pour adopter un partage plus équilibré. L'équipe dédiée à la mobilité sera renforcée et disposera d'un référent vélo.

Action n°2 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Prévoir également la participation des élus et responsables à des séminaires et visites guidées sur des villes qui ont développé le vélo (Strasbourg par exemple, ou Amsterdam, Copenhague ...).

Il est toujours utile de s'inspirer de ce qui fonctionne dans d'autres villes. Plus largement, il faut sortir du modèle en silo pour concevoir les aménagements urbains et travailler de façon transversale avec les services techniques et urbanistiques, les habitants et notamment les utilisateurs du vélo. Je propose aussi de mettre en place une équipe dédiée à l'urbanisme du quotidien dont le rôle sera justement, en partie, de faire de lien entre les habitants et les services.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo / Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants du Schéma Directeur Cyclable de Metz Métropole.

Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?.

À Metz, si l'augmentation du linéaire de voies a été notable, force est de constater que malheureusement peu d'investissements ont été réalisés durant ce second mandat. Les aménagements ont été parfois réalisés par des spécialistes vélos, parfois dans le cadre d'aménagement plus larges de voiries, ce qui explique sans doute la diversité des aménagements (sites propres, bandes réservées sur ouvrages ou simple marquage sur la chaussée) et la non continuité d'itinéraires. La configuration de la ville fait que cette non-continuité d'itinéraires est un frein à l'usage du vélo au quotidien, en particulier pour les plus jeunes, qui ne sont pas sur des itinéraires sécurisés de bout en bout. Le transfert de la compétence « vélo » à la Métropole permettra sans doute de ne plus avoir des aberrations comme l'arrêt d'une piste cyclable à la limite communale (par exemple entre l'avenue de Nancy à Metz et la rue de Pont-à-Mousson à Montigny-les-Metz).

3-4: Une question de fond: on fait 20 km de nouvelles pistes cyclables ou on requalifie 20 km ou 20+20? Il fait qu'on soit clair

pour demain. Cela fait combien d'augmenter la part modale à 9% en linéaire de pistes? Il ne faut pas oublier qu'ici on raisonne sur Metz et non sur le territoire métropolitain

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Poursuivre et développer, à l'échelle de la métropole, le jalonnement des itinéraires cyclables mis en place par la Ville de Metz.

je propose de créer 20 km de nouvelles pistes cyclables protégées et de requalifier/sécuriser au moins 20km sur le mandat (sur les 80km existants).

Action n°5 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Par exemple :

- liaison Moulins centre à Moulins-Saint-Pierre
- rond point intersection entre boulevard de la Solidarité et N431 pour un accès vers l'Actipôle avec de nombreux commerces et entreprises
- pont de Verdun
- pont mixte

Un nouvel appel à projets est lancé pour 2020 (du 1er février au 31 mai) avec un budget de 50 millions d'euros, voir les détails ici :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-continuites-cyclables2020>

Cela sera intégré dans le projet global de Metz métropole pour le vélo.

Action n°6 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

La réponse positive à cette question s'inscrit dans un projet plus global d'urbanisme du quotidien et d'amélioration du nettoyage urbain. Dans mon programme, l'absence de nouvelles infrastructures coûteuses (type palais des congrès) permettra de consacrer des budgets plus importants à la rénovation urbaine et à la gestion du quotidien.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je ne m'engage pas

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Et mettre en place des animations de sensibilisation avec les services de transport en commun et les cyclistes.

Il faut proposer des itinéraires cyclables sécurisés. Il reste difficile de légiférer, même au niveau national et européen, sur ce type de contrainte pour les poids lourds même si cette avancée technologique doit être soutenue.

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Je propose de retravailler les continuités entre le centre historique et le reste de la ville : partage de l'espace entre les voitures et les mobilités douces en retravaillant les boulevards qui ceignent le cœur historique (place Mazelle, place Mondon, boulevard de Trèves/Porte des Allemands).

Action n°9 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Je ne souhaite pas forcément opposer la pratique du vélo à la voiture et certains axes doivent être rénovés et développés. Il faut, en revanche, favoriser le report sur des transports en communs plus performants, ce qui n'est pas le cas, loin s'en faut, aujourd'hui.

Action n°10 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Il faudra voir au cas par cas et en fonction des plans de rénovation comment intégrer systématiquement un partage équilibré de la voirie. Les travaux de voiries étant coûteux et long à mettre en place, il faudra plus d'un mandat pour réaliser cet objectif.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. à l'exception de quelques grands axes principaux

Je propose de créer des rues apaisées en zone de partage.

Action n°12 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne. Étendre le plateau piétonnier à la Fournirue et la rue des Jardins.

Je propose de créer des rues apaisées en zone de partage : un réaménagement notamment de la Fournirue, la rue des Jardins et la rue des Allemands sera étudié. D'autres quartiers pourront bénéficier de cette mesure.

Action n°14 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Autant que faire se peut, le terrain étant parfois trop contraint ou la chaussée trop étroite.

Action n°15 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Réaménager les accès aux écoles pour permettre aux élèves de venir à vélo en sécurité.

Il faut favoriser le déplacement doux devant les écoles, y compris pour les piétons et les vélos. Pour cela, il est nécessaire de limiter la vitesse de circulation et de lutter contre le stationnement sauvage.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Libérer l'espace public de la voiture en poursuivant une politique de stationnement favorisant le report modal et le stationnement dans les parkings en ouvrages.

L'extension du stationnement voiture payant sur la commune de Metz a montré son efficacité :

- certains automobilistes ont redécouvert leur garage privé ou les parking relais.

Utiliser cet espace libéré pour créer des espaces piétons ou des itinéraires vélo.

L'offre de stationnement est actuellement illisible. Il faut d'abord massivement développer les transports doux (fréquence, qualité de service, infrastructures,...) pour favoriser le report modal.

Action n°17 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

L'information relative aux parkings relais est insuffisante notamment sur les axes autoroutiers. Il faut prévoir des panneaux d'affichages fixes et l'utilisation des panneaux lumineux à messages variables d'informations.

L'incitation à l'usage de ces parkings doit aussi être améliorée.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare (il n'y a plus de stationnement sécurisé sur l'arrière de la gare) et autres lieux, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le programme ALVEOLE permet d'obtenir une participation financière pour des parkings vélo via des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). ce dispositif a déjà permis de financer des abris vélos aux abords de 4 écoles de la ville de Metz. Toutes les écoles et de nombreuses structures (gare, centres sportifs etc..) de la métropole sont susceptibles de pouvoir y participer

Les détails : <https://programme-alveole.com/>

Je propose de créer 300 nouvelles places de stationnement sécurisé pour les vélos par le doublement de l'offre existante et de développer le stationnement en arceaux dans tous les quartiers.

Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Pour toutes les communes de la métropole.

Au fur et à mesure du renouvellement des arceaux existants et des travaux de voiries ou de réaménagement.

Action n°20 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°21 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°22 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Cela existe déjà ; Loi SRU de 2000 + loi portant sur l'engagement national pour l'environnement (ENE). L'obligation est prévue dans les bâtiments neufs par le code de la construction et de l'habitat (l'offre de stationnement pour les vélos doit correspondre à 1,5% de la surface de plancher des immeubles).

Action n°23 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°24 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Promouvoir une culture vélo

Action n°25 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Notamment via le périscolaire.

Action n°26 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime aux agents communaux ? aux agents de Metz Métropole ? aux organismes annexes/satellites (Haganis, Inspire Metz, Saremm, Syndicats mixtes...) ?

Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Il faut favoriser la concertation entre les acteurs économiques, associatifs, culturels et politiques.

Action n°27 : je ne m'engage pas

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°28 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". par exemple lors de la semaine de la Mobilité.

Paris est habituée de l'opération, Nancy l'a déjà organisé à deux reprises en 2018 et 2019 (y compris le samedi)

On pourrait aussi dénommer cette animation "journée du piéton et du vélo".

Développer l'opération "Un mois sans ma voiture".

C'est une idée à expérimenter.

Action n°29 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

C'est déjà le cas mais les brigades devront être renforcées et davantage déployées sur le terrain.

Action n°30 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°31 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : par exemple, en soutenant :

- la mise en place de plan de mobilité, l'acquisition de flotte de vélos de service, la formation et la sensibilisation des salariés.
- la mise en place de journées d'animation vélo par une association locale => par exemple pour toute entreprise s'inscrivant dans le challenge "Allons-y à Vélo"

Commentaires généraux

J'ai déjà, à de nombreuses reprises, exprimé mon engagement en faveur d'une politique de mobilité plus ambitieuse. Je considère que le report vers les transports doux (vélo, marche, transports en commun propres,...) sont une des clés pour lutter contre le dérèglement climatique. Pour cela, il faut une volonté politique, fondamentale à toute réalisation d'ampleur dans nos sociétés. Comme ingénieure des ponts et des chaussées, j'ai eu au cours de ma carrière à traiter bien des projets routiers et d'aménagement. C'est donc forte de toutes ces expériences que je porte un projet ambitieux pour la pratique du vélo à Metz, projet que je sais réalisable pour peu qu'il soit traité avec compétence et pragmatisme.